

RCS : VERSAILLES

Code greffe : 7803

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VERSAILLES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2017 B 02564

Numéro SIREN : 829 811 298

Nom ou dénomination : A.C.D.R

Ce dépôt a été enregistré le 13/04/2021 sous le numéro de dépôt 8624

SAS ACDR
Société par actions simplifiée a associé unique
au capital de 10 000 Euros
Siège Social : 35 rue des chantiers – 78000 VERSAILLES
RCS Versailles 829 811 298

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINNAIRE
du 01 janvier 2021**

L'an deux mille vingt et un le 01 janvier à huit-heures, à Versailles, le soussigné :

Monsieur Jean François GILLES né le 22 avril 1979, à Laval, de nationalité française, demeurant au 30 Rue des Cités Unies – 78280 Guyancourt.

Invités : Monsieur Gatien GILLES, Directeur Général

se constitue en assemblée générale

L'assemblée est présidée par Monsieur François GILLES

Le Président rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant

- Déménagement du siège social de la société
- Démission avec effet immédiat de Monsieur Gatien GILLES de sa qualité de Directeur Général

PREMIERE RESOLUTION

L'associé unique approuve le déménagement du siège de la société.
Le siège est déménagé avec effet immédiat au 2 Rue Aux fleurs – 78960 Voisins le Bretonneux

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'associé unique prend information de la démission de Monsieur Gatien GILLES de sa qualité de Directeur Général.
A la demande de M. Gatien GILLES, ce dernier est dispensé de l'exécution de son préavis.
Conformément aux statuts de la société, aucune rémunération ou indemnisation n'est attribuée au Directeur Général consécutivement à sa démission.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée. Le présent procès verbal établi en 5 exemplaires est signé par tous les actionnaires.

Monsieur Jean François GILLES

